

1^{er} décembre 2014Lois à jour au 1^{er} décembre 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2014.

1^{er} novembre 2014Lois à jour au 1^{er} novembre 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} novembre 2014.

1^{er} octobre 2014 Lois à jour au 1^{er} octobre 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} octobre 2014 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1)	art. 236, sous-par. a) du par. 1 ^o , supprimer «la Corporation d'hébergement du Québec,»	Concordance avec 2011, c. 16, a. 195 (fusion de Corporation d'Hébergement du Québec et Société immobilière du Québec) et 2013, c. 23, a. 22 (fusion d'Infrastructure Québec et Société immobilière du Québec)
Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (chapitre R-17.0.1)	art. 78, 3e al., remplacer «conformément au quatrième alinéa de l'article 553 du Code de procédure civile (chapitre C-25) » par «conformément au deuxième alinéa de l'article 553 du Code de procédure civile (chapitre C-25)»	Erreur de rédaction

10 septembre 2014Lois à jour au 1^{er} septembre 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} septembre 2014.

1^{er} août 2014 Lois à jour au 1^{er} août 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} août 2014 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Loi sur l'assurance automobile (chapitre A-25)	art. 83.28, 1^{er} al., remplacer «conformément au deuxième alinéa de l'article 553 du Code de procédure civile» par «conformément au quatrième alinéa de l'article 553 du Code de procédure civile»	<i>Erreur d'interprétation, commande annulée</i>
Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (chapitre C-6.2)	art. 17, 1 ^{er} al., remplacer «Le Bureau doit, au plus tard le 12 juin 2014 et, par la suite, à tous les cinq ans,» par «Le Bureau doit, au plus tard le 19 juin 2014 et, par la suite, à tous les cinq ans,»	Erreur de saisie

2 juillet 2014 Lois à jour au 1^{er} juillet 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} juillet 2014 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1)	art. 3.1, 2 ^e al., remplacer «Il en va de même des paragraphes 7 ^o et 8 ^o du premier alinéa» par «Il en va de même des paragraphes 7 ^o et 10 ^o du premier alinéa»	Erreur de numérotation
	art. 122, 1 ^{er} al., modifié par 2014, c. 3, a. 3 (vig. le 2014-06-13) et 2013, c. 26, a. 134 (vig. 2014-07-01), remplacer dans la commande (2014, c. 3, a. 3) «après le paragraphe 7 ^o » par «après le paragraphe 9 ^o » et remplacer le paragraphe «8 ^o » par le paragraphe «10 ^o »	
	art. 140, par. 6 ^o , remplacer «des paragraphes 7 ^o et 8 ^o » par «des paragraphes 7 ^o et 10 ^o »	

1^{er} juin 2014Lois à jour au 1^{er} juin 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} juin 2014.

23 mai 2014 Code de procédure civile à jour au 1^{er} mai 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} mai 2014 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Code de procédure civile (chapitre C-25.01)	art. 544 (2 ^e al.), remplacer «cinq» par «10»	Concordance avec l'a. 536

5 mai 2014 Lois à jour au 1^{er} mai 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} mai 2014 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Code du travail (chapitre C-27)	Annexe I, par. 17 remplacer «l'article 49 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (chapitre P-38.1)» par «l'article 129 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)» par. 26 remplacer «(chapitre R-8.1.2)» par «(chapitre P-27.1)»	Erreur de concordance
Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (chapitre R-17.0.1)	art. 18, 3 ^e al. remplacer «visés aux paragraphes 2 ^o à 5 ^o du deuxième alinéa» par «visés aux paragraphes 2 ^o à 5 ^o du troisième alinéa»	Erreur de référence
Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)	art. 181.0.3, 1 ^{er} al. remplacer «aux paragraphes 3 ^o et 4 ^o de l'article 172» par «aux paragraphes 4 ^o et 5 ^o de l'article 172»	Erreur de renumérotation

*Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la
Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec*

Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification
Code civil du Québec	<p>Les articles suivants incluent les opérations suivantes :</p> <p><i>Uniformisation de la terminologie, qualité de la langue, erreurs de transcription et corrections d'erreurs mineures afin de rétablir la concordance entre les versions française et anglaise</i></p> <p>LIVRE II</p> <ul style="list-style-type: none">• art. 593 <p>LIVRE V, TITRE I</p> <ul style="list-style-type: none">• art. 1690 <p>LIVRE V, TITRE II, CHAPITRE I</p> <ul style="list-style-type: none">• art. 1728 <p>LIVRE V, TITRE II, CHAPITRE XV</p> <ul style="list-style-type: none">• art. 2608 <p>LIVRE IX</p> <ul style="list-style-type: none">• art. 3005, 3009, 3017 et 3036

1^{er} avril 2014 Lois à jour au 1^{er} avril 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} avril 2014.

1^{er} mars 2014 Lois à jour au 1^{er} mars 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} mars 2014.

10 février 2014 Lois à jour au 1^{er} février 2014

Seules des opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} février 2014.

17 janvier 2014 Lois à jour au 1^{er} janvier 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} janvier 2014 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre de la loi concernée	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)	art. 96, par. 1, remplacer le mot «chacune» par le mot «chaque»	Erreur typographique